ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 58

Question écrite n° 49795

Texte de la question

Mme Segolene Royal attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur le dossier particulierement sensible concernant le projet d'autoroute A 58 dans le department des Alpes-Maritimes. Une large majorite d'elus locaux de toutes sensibilites, de nombreuses associations et la population sont apposees a la construction de cette autoroute. L'Etat veut malgre tout l'imposer en en faisant un projet d'interet general. Pourtant, cette infrastructure defigurerait irremediablement le Moyen-Pays livre a la speculation immobiliere et particulierement certains sites parmi les plus renommes de la region. Elle aurait egalement pour consequence l'urbanisation forcee et la destruction de la vallee de Paillon, seule vallee restee verte a moins de 20 km de Nice. Elle n'apporterait pas de solution aux problemes de circulation actuels qui passent essentiellement par l'achevement rapide de la penetrante et le modernisation de la voie ferree Nice-Breil. D'autres projets alternatifs existent pourtant, moins couteux et plus respectueux de l'environnement, comme la liaison Biot-l'Ariane proposee par le syndicat intercommunal d'etudes et de programmation de l'agglomeration de Nice. Elle lui demande donc s'il entend, pour acceder a la demande de la majorite opposee a cette autoroute, annuler les procedure de Projet d'interet general et developper la reflexion sur le projet alternatif du SIEPAN.

Données clés

Auteur : Mme Royal Ségolène
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49795
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1480